

Motion pour l'abrogation du décret sur la réforme du collège

Section Intersyndicale (SNES-SNEP-FO) et non syndiqués du collège Romain Rolland, Ivry-sur-Seine

Nous, enseignants du collège Romain Rolland à Ivry-sur-Seine, demandons l'abrogation du décret sur la réforme du collège. S'appuyant sur l'augmentation dangereuse de l'autonomie des établissements, cette réforme ne permettra pas d'améliorer les conditions d'études ni d'aider les élèves en difficulté, mais instaurera une concurrence entre les disciplines et les collèges.

Nous n'acceptons pas la réforme du collège telle qu'elle est proposée, pour les raisons suivantes :

- **La mise en place de l'Aide Personnalisée (AP) et des Enseignements de Pratiques Interdisciplinaires (EPI) se fait au détriment des disciplines**, puisqu'ils représenteront désormais 20 % de leurs horaires.

→ Le latin et le grec, options qui peuvent être proposées actuellement dans tous les collèges, sont menacés et mis en concurrence avec d'autres EPI.

→ Les classes bilangues et euros sont amenées à disparaître. D'autre part, l'enveloppe globale allouée aux langues vivantes demeure insuffisante pour assurer dans de bonnes conditions l'enseignement d'une LV2 dès la 5e.

→ On peut craindre qu'ainsi mis en œuvre, les EPI ne seront bénéfiques qu'aux bons élèves ayant déjà une bonne maîtrise des fondamentaux, quand il faudrait pour les autres renforcer les disciplines.

Loin d'être opposés au travail interdisciplinaire, entendu comme un moyen pour les élèves de davantage percevoir les liens entre les disciplines, nous restons cependant convaincus qu'il ne peut se décréter. Fruit d'un investissement important des enseignants, l'interdisciplinarité ne peut se construire que sur la base du volontariat, avec des moyens de concertation et une formation dignes de ce nom.

- **La disparition d'horaires fixes et la globalisation des horaires sur 3 ans mettent en péril la continuité des apprentissages, et signent l'abandon de l'idée d'égalité, d'une éducation nationale.**

→ En 6^e, la disparition des horaires fixes en SVT et technologie permettra à chaque collège de choisir le nombre d'heures dispensées pour ces deux disciplines. Les situations seront donc très variables d'un établissement à l'autre !

→ Cette globalisation des horaires prévue en cycle 4 (5^e, 4^e et 3^e) est également applicable pour les autres disciplines dans le cadre de l'autonomie des établissements. Comment vérifier alors qu'au terme de sa scolarité, l'élève aura eu son quota disciplinaire ? Quelle serait la cohérence d'une telle organisation des apprentissages ? Que deviendra un élève qui change de collège en cours de scolarité ?

Avec un tel déséquilibre des horaires disciplinaires et donc, la discontinuité des enseignements qu'il entraîne, nous assistons bien à un éclatement du cadre national et à une augmentation des inégalités entre les collèges.

- **Enfin, cette réforme n'est pas applicable et porte atteinte aux conditions de travail des enseignants ainsi qu'à leur liberté pédagogique.**

→ Nous refusons une complexification d'emplois du temps alourdis : avec la mise en place de « barrettes » pour les EPI et l'AP et sous prétexte d'une adaptation aux élèves, les réunions et conseils (de niveaux, de cycles, de référents...) vont se multiplier considérablement hors cadre horaire fixe et au-delà des services enseignants.

Nous dénonçons cette nouvelle surcharge du travail enseignant, non rémunérée, dans un contexte de baisse continue de notre pouvoir d'achat depuis 2000.

→ Nous déplorons l'institution de niveaux de hiérarchies intermédiaires, qui entraîneront plus de contrôle et de pression sur les personnels, et empiéteront inévitablement sur notre liberté pédagogique. Ainsi, des *référents* choisis ou désignés par le chef d'établissement dans le cadre du Conseil pédagogique (qu'il préside et dont il nomme les membres) « chapeauteraient » leurs propres collègues !

→ Par ailleurs, nous refusons d'être formateurs-relais et nous opposons à toute formation liée à la réforme, le soir, le mercredi après-midi ou pendant les vacances scolaires.

→ Nous nous interrogeons enfin sur la viabilité de cette réforme : dans des collèges comme le nôtre où plus d'un tiers des équipes se renouvelle tous les ans, comment mettre en place cet enseignement globalisé sur 3 ans, ces projets ?

Une réforme est nécessaire mais elle doit apporter les moyens de résoudre réellement les problèmes du collège.

Porteurs d'un autre projet pour l'Ecole, nous demandons : des diminutions d'effectifs par classe, des demi-groupes, des temps de concertation inclus dans les services, le maintien d'horaires disciplinaires et une formation continue suffisante qui permette de répondre aux exigences des programmes et aux difficultés des élèves.

Notre ambition doit être partout la même pour les élèves de France : nous demandons un cadrage national pour que tous bénéficient des mêmes enseignements, quel que soit leur établissement et le territoire dans lequel il s'inscrit.

Nous demandons l'abrogation de cette réforme et l'ouverture de nouvelles discussions, dans le respect du principe de consultation des personnels.